

La violence dans le couple ou entre personnes vivant ensemble peut avoir de nombreux visages.

Il existe des aides !

Certaines formes de violence apparaissent clairement dans la conscience collective :

Coups (avec ou sans objets), coups de pied, secousses et chocs délibérés, blessures délibérées, tenir, attacher ou retenir, enfermer ou empêcher d'entrer, cris, menaces, insultes, agressions sexuelles (= actes sexuels sans le consentement explicite de l'autre personne), viol, etc.

D'autres actes de violence sont moins visibles :

Critiques permanentes, insultes et humiliations, remarques obscènes, humiliations corporelles, diffamations, chantage émotionnel, discréditation de l'opinion, dissimulation ou rétention d'informations, refus des ressources financières disponibles, exclusion ou restriction délibérée des contacts sociaux, surveillance permanente sans espace personnel, persécution et espionnage, fouille des biens ou des moyens de communication (SMS, e-mails, courrier, ...), administration de certaines substances inutiles ou nocives, etc.



Certaines personnes subissent un de ces actes violents, d'autres en subissent plusieurs. Certaines personnes vivent longtemps dans des relations violentes, d'autres arrivent à se séparer rapidement. Des fois, mais pas toujours, leur souffrance psychique et physique devient visible.

La violence cause de la souffrance à tou·te·s.

Des actes violents peuvent avoir lieu dans toutes les communautés de vie et de résidence, entre personnes de tous les genres, origines, niveaux d'éducation et environnements sociaux. Tout le monde peut en être affecté.

Il existe différentes façons d'aider ou d'intervenir en cas de violence.

Dans les centres de consultation, vous pouvez parler à un spécialiste qui vous écoutera et recherchera des solutions ensemble avec vous. Ces entretiens sont strictement confidentiels, vous protéger en est l'objectif le plus important.



Vous pouvez recevoir de l'aide si vous subissez de la violence, mais aussi si vous tendez à agir violemment.

La Police est aussi un partenaire dans la lutte contre la violence domestique. Vous pouvez y obtenir des informations et des conseils et vous pouvez y porter plainte contre la personne qui vous menace. Sous certaines conditions, la Police peut entamer une procédure d'expulsion, qui contraint la personne violente à quitter le domicile pour une période déterminée.



**Pour le vivre-ensemble,
en paix.**

Une campagne de :



Violence ?

Il existe des aides !

Helpline Violence domestique

☎ 2060 1060

Tous les jours de 12:00 → 20:00

info@helpline-violence.lu

www.helpline-violence.lu | www.violence.lu

infoMann

Service de consultation pour hommes

☎ 27 49 65

info@infomann.lu | www.infomann.lu

Police Lëtzebuerg

☎ 113

Commissariat Dudelange

30, rue Jean Wolter L-3544 Dudelange

www.police.lu

Riicht Eraus

Service de consultation pour auteur-e-s de violence domestique

☎ 2755 5800

riichteraus@croix-rouge.lu

www.croix-rouge.lu/fr/service/riicht-eraus

Espace Femmes, Fondation Pro Familia

Centre de consultation et d'hébergement

☎ 51 72 72 440

femmes@profamilia.lu | www.profamilia.lu

Service d'Aide aux Victimes du Parquet Général

Conseils et accompagnement pour personnes
qui voudraient porter plainte ou l'ont fait

☎ 47 58 21 627 — ☎ 621 326 595

ALTERNATIVES, Fondation Pro Familia

Centre de consultation pour enfants
et adolescents victimes de violence

☎ 51 72 72 500

alternatives@profamilia.lu | www.profamilia.lu

UMEDO

Unité médico-légale de documentation des violences

☎ 621 85 80 80

Prise de rendez-vous | 24/24

www.umedo.lu

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCE ?

Demandez de l'aide !

ÊTES-VOUS SUJET À DES ACTES VIOLENTS ?

Demandez de l'aide !

ÊTES-VOUS TÉMOIN DE LA VIOLENCE ?

Ne fermez pas les yeux.

**Pour le vivre-ensemble,
en paix.**



Une campagne de :